

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la séance du 17 juillet 2026

Date de la convocation : 10 juillet 2026

Conseillers en exercice	15
Conseillers présents	9
Pouvoir	4

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Messimy-sur-Saône se sont réunis, en Mairie – salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Christian BEGUET, Maire

Présents : C Beguet – A Lethenet – T Juillard – C Descollonges - B Ricard – J Gordillo – M Duprat - E Lempereur – F Villaret

Excusés : N Arnol (pouvoir à C Descollonges) – P Beguet (pouvoir à C Beguet) - JM Chassagne (pouvoir à T Juillard) – L Vagnat (pouvoir à A Lethenet) - JM Gimaret – F Imbert

Absent :

Quorum : 9/8

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur Bertrand RICARD est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour de séance

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2026.
- Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.
- Point sur le budget 2026.
- Aménagement et revitalisation du cœur de village :
 - * avenant n° 01 au lot n° 02 Revêtements qualitatifs – Espaces verts – Mobilier
 - * avenant n° 02 au marché de maîtrise d'œuvre.
- Décision modificative n° 02 au budget 2026 de la commune.
- Règlement intérieur du conseil municipal.
- Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 09 juin 2026.
- Compte-rendu des commissions communales.
- Compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.
- Questions diverses.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2026

Le procès-verbal du 18 juin n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

- Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations

Conformément à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Il n'a été prise aucune décision dans le cadre de la délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain depuis le conseil municipal du 18 juin 2026.

Concernant sa délégation pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 35 000 € HT, il a retenu :

- ~ la société MANUTAN Collectivités pour la fourniture de quatre tabourets oscillants à l'école, au prix de 46 € HT l'un, soit un montant total de 202,20 € HT (242,64 € TTC) avec éco-participation et frais de port.

Dans le cadre de sa délégation pour décider la conclusion du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans, il a loué

- ~ le logement T4 sis 19 allée du Presbytère à Monsieur CHAFFURIN Dylan et Madame LAFRANC Clara, à compter du 1^{er} août 2026, avec un loyer mensuel de 700 € ,

- Point sur le budget 2026

La mi-année est propice pour réaliser un point sur les dépenses et recettes au niveau du budget communal et du budget annexe Locaux Commerciaux.

Un document de synthèse de la situation comptable sur la période du 1^{er} janvier au 06 juillet 2026, examiné par la commission des Finances pour le budget principal, lors de sa réunion 07 juillet, est présenté pour chacun des budgets.

Ces documents n'appellent pas de commentaire de la part des élus.

Il est précisé que le grand livre détaillé des dépenses et recettes est tenu à disposition des personnes pour consultation, et copie peut en être remise.

- Aménagement et revitalisation du cœur de village : avants au lot n° 02 et à la maîtrise d'œuvre

À la demande du maître d'œuvre, les deux entreprises ont transmis un accostage financier afin de faire un point. Lors de la vérification de celui du lot n° 02 – Revêtements qualitatifs – Espaces verts – Mobilier, attribué au Groupement BALLAND / ATRIUM, il a été constaté une différence au niveau des quantités prévues pour la confection de béton désactivé, tant au niveau de la tranche ferme que de la tranche optionnelle, entre le marché de travaux et le projet de décompte général définitif (DGD). Ce sont les surfaces au DGD qui sont conformes à la réalité.

Cette différence représente pour la tranche ferme une surface supplémentaire de 417 m² et pour la tranche optionnelle de 520 m², soit une plus-value de 51 066,50 € HT (937 m² x 54,50 € HT). Il ne s'agit pas d'un oubli de prestation mais d'une erreur de surface dans le dossier de consultation des entreprises, certainement lié aux différents changements apportés au cours de l'étude au niveau des secteurs. Les prestations sont justes au niveau des mètres dans le lot 01. De plus, les surfaces annoncées correspondent aux travaux réalisés au niveau des trottoirs en désactivé.

L'avenant du Lot n° 02 prévoit également l'intégration des prix nouveaux pour l'utilisation d'une aspiratrice et la modification de modèle des bancs représentant un montant de 4 395 € HT. Les quantités négatives représentent quant à elles un montant de 15 012,50 € HT. Le détail a été transmis aux élus.

Le maître d'œuvre SBINGÉ, représenté par M. David GOYON, estimant avoir commis une erreur, ne facturera pas sa mission DET (direction et exécution des travaux) portant sur la phase optionnelle, soit la somme de 3 675,36 € HT.

Lors de la consultation, toutes les entreprises ont répondu sur les mêmes bases. A ce moment-là, il n'a été formulé aucune remarque sur les surfaces.

Le maître d'œuvre reconnaît son erreur, ce qui tout à son honneur.

Les travaux ont réellement été réalisés, et la commune a donc l'obligation de les prendre en charge. Elle aurait la possibilité de se retourner contre le maître d'œuvre.

Il ne s'agit pas d'une plus-value, mais d'un oubli.

Une précision est apportée sur la modification des bancs, entraînant une plus-value.

La plus-value correspondante au béton désactivé est de 51 066,50 €, mais avec les moins-values liés notamment aux arbustes, elle s'élève à 40 449 € HT.

La commune se trouve devant une situation de fait et n'a donc pas le choix.

Le coût supplémentaire du béton désactivé aurait dû être intégré du départ dans le marché du lot n° 02.

Le maître d'œuvre est compétent et il est très embêté par l'erreur commise.

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal

- adopte l'avenant n° 01, relatif au Lot n° 02 – Revêtements qualitatifs – Espaces verts – Mobilier pour l'aménagement et la revitalisation du cœur de Village, attribué au Groupement BALLAND / ATRIUM, représentant une plus-value de 40 449 € HT correspondant à :
 - * la variation de surface du béton désactivé (tranche ferme et tranche optionnelle), l'intégration des prix nouveaux pour l'utilisation d'une aspiratrice et la modification de modèle des bancs,
 - * la suppression des postes signalisation provisoire de chantier, signalisation de déviation, feux alternatifs de chantier et détection des réseaux par procédé intrusif
 - * des quantités négatives liées à l'ajustement du nombre d'arbustes et des travaux d'espaces verts
- adopte l'avenant n° 02, relatif au marché de maîtrise d'œuvre avec SB INGÉ, pour l'aménagement et la revitalisation du cœur de village, représentant une moins-value de 3 675,36 € HT correspondant à :
 - * la suppression de la mission DET au titre de la phase optionnelle -secteur 2

- Décision modificative n° 02 au budget 2026 de la commune

Lors de sa réunion du 07 juillet, la commission des Finances a étudié la deuxième modification budgétaire à réaliser au niveau du budget communal et portant sur les points suivants :

* pour le fonctionnement :

- ~ la prise en compte de dépenses 2025 au niveau du gaz,
- ~ la mise en place d'un robinet d'eau chaude au camping. Il s'agit d'une demande formulée par les saisonniers lors de la réunion annuelle
- ~ la reprise de l'enrobé endommagé lors des travaux d'enfouissement,
- ~ l'intervention sur les feux tricolores suite accident et remplacement d'un signal
- ~ la remise en service du puits de la commune vers le local technique. Le dossier est à l'étude et une société a été rencontrée. La source n'est pas tarie. Le problème proviendrait de la pompe.
- ~ la modification de la liaison, entre le carrefour Sud et l'église, pour la vidéoprotection en raison de l'enlèvement du poteau béton supportant actuellement le pont relais. Ce relais est actuellement posé sur un mur. Un devis a été demandé pour la pose d'une réhausse et d'un nouveau relais. Il a été refusé un devis présenté par la société pour le prêt d'un enregistreur durant la période transitoire. Le problème ne concerne qu'une des trois caméras du carrefour Sud.
- ~ le solde de l'assurance dommages-ouvrages pour les travaux de l'école,
- ~ l'abonnement d'un an à Panneau Pocket. C'est une nouvelle application proposée aux administrés.

- ~ le constat d'huissier pour le commerce épicerie/bar/restaurant. Depuis les choses ont évolué avec la pose sur le volet de l'épicerie d'un avis de cession du fonds de commerce dans le cadre de la liquidation judiciaire. Un contact est attendu avec le liquidateur judiciaire. Il sera vu s'il y a un repreneur pour le commerce ou si une vente du matériel aux enchères aura lieu. L'électricité a été coupée et les frigos sont vides. Le constat d'huissier a été demandé avant d'avoir les dernières informations communiquées, car la situation traîne depuis plusieurs mois avec des promesses non tenues.
 - ~ le repas élus / enseignantes,
 - ~ l'ajustement de l'estimation pour la reliure des registres de délibérations, d'arrêtés et de décisions,
 - ~ l'adhésion à FREDON Auvergne-Rhône-Alpes. Cette adhésion permettra d'être aidé par cet organisme dans le cadre des enjeux environnementaux.
 - ~ les charges patronales de sécurité sociale sur l'indemnité du maire,
 - ~ le produit complémentaire de la fiscalité directe locale à la suite du vote des taux,
 - ~ la régularisation des montants notifiés pour la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation et la dotation aux élus locaux,
 - ~ le montant complémentaire notifié pour les allocations compensatrices,
 - ~ le remboursement par l'assurance des travaux de reprise de l'enrobé.
- * pour l'investissement :
- ~ des acquisitions au niveau du camping (2 tables) ; de l'école (sièges de bureau) ; d'une machine à laver et d'un sèche-linge avec kit de séparation ; l'augmentation des crédits pour les illuminations et les fournitures pour la mise en sécurité du City Park. La machine à laver est acquise pour éviter que les agents lavent des affaires chez eux, entre le nettoyage réalisé à chaque vacances dans un pressing. Le coût est de l'ordre de 820 €, auquel se rajoute les travaux de plomberie de 164,40 € TTC. Pour les illuminations, le devis est un peu plus élevé que les crédits prévus au budget. L'enfouissement conduit à la suppression des supports et donc d'envisager de nouveaux éléments, sous la forme de pôles et pour cette année le pôle des commerces et de l'église. Les autres pôles seront vus les prochaines années. Il est évoqué la revente des anciennes illuminations à d'autres collectivités. Certaines vont être réutilisées.
 - ~ au niveau des bâtiments : la remise en état du mur du terrain de pétanque ; la pose d'une clôture de séparation dans la cour de la Maison du Bourg et une séparation entre urinoirs à l'école
 - ~ l'inscription d'une somme dans le cadre de l'étude menée pour lutter contre le phénomène de forte chaleur dans les classes, lors des épisodes caniculaires,
 - ~ la prise en compte des deux avenants à passer pour l'aménagement et la revitalisation du cœur de village.

Cette décision modificative se présente comme suit, en augmentant le virement entre section et la prévision pour un emprunt, pour conserver l'équilibre budgétaire :

FONCTIONNEMENT

* Dépenses

- Chapitre 011 Charges à caractère générale	
~ article 60621 Combustibles	+ 5 300 €
~ article 615228 Entretien, réparations autres bâtiments	+ 500 €
~ article 615231 Entretien, réparations voiries	+ 10 699 €
~ article 615232 Entretien, réparations réseaux	+ 9 306 €
~ article 61558 Entretien autres biens mobiliers	+ 1 500 €
~ article 6162 Assurance obligatoire dommage-construction	+ 354 €
~ article 618 Divers services extérieurs	+ 195 €
~ article 622 Rémunérations intermédiaires, honoraires	+ 480 €
~ article 623 Publicité, prestations, relations publiques	+ 620 €
~ article 6281 Concours divers (cotisations)	+ 230 €
<i>Sous total Chapitre 011</i>	<i>+ 29 184 €</i>

- Chapitre 65 Charges exceptionnelles	
~ article 65314 Cotisations de sécurité sociale – Part patronale	+ 6 362 €
<i>Sous total Chapitre 65</i>	+ 6 362 €
- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	+ 12 906 €

Total	+ 48 452 €

* Recettes

- Chapitre 731 Fiscalité locale	
~ article 73111 Impôts directs locaux	+ 27 047 €
~ article 73158 Autres taxes / Transports, véhicules	+ 685 €
<i>Sous total Chapitre 731</i>	+ 27 732 €
- Chapitre 74 Dotations et participations	
~ article 74111 Dotation forfaitaire des communes	+ 2 347 €
~ article 741121 Dotation solidarité rurale des communes	+ 3 029 €
~ article 741127 Dotation nationale de péréquation	+ 660 €
~ article 742 Dotation aux élus locaux	+ 3 895 €
~ article 74833 Etat – Compensation exonération taxes foncières	+ 775 €
~ article 7488 Autres attributions et participations	- 685 €
<i>Sous total Chapitre 74</i>	+ 10 021 €
- Chapitre 75 Autres produits gestion courante	
~ article 75888 Autres produits divers gestion courante	+ 10 699 €
<i>Sous total Chapitre 75</i>	+ 10 699 €

Total	+ 48 452 €

INVESTISSEMENT

* Dépenses

- Opération n° 100 « Acquisition de matériels »	
~ article 2184 Matériel de bureau et mobilier	+ 800 €
~ article 2188 Autres immobilisations corporelles	+ 13 778 €
- Opération n° 110 « Bâtiments communaux »	
~ article 212 Agencements et aménagements de terrains	+ 15 001 €
~ article 2131 Constructions bâtiments publics	+ 500 €
- Opération n° 202204 « Extension et rénovation thermique de l'école »	
~ article 231 Immobilisations corporelles en cours	+ 21 000 €
- Opération n° 202302 « Aménagement et revitalisation du cœur de village »	
~ article 231 Immobilisations corporelles en cours	+ 42 329 €

Total	+ 93 408 €

* Recettes

- Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	
~ article 1641 Emprunts en euros	+ 80 502 €
- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 12 906 €

Total	+ 93 408 €

Les travaux seront réalisés en fonction des urgences.

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal

- approuve la décision modificative n° 02 au budget communal telle que présentée.

- Règlement intérieur du conseil municipal

L'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales stipule que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Un règlement intérieur a été élaboré au début de la mandature précédente. Ce dernier a été modifié à deux reprises au cours du mandat pour prendre en compte les changements liés à la publication des actes et sur sa périodicité.

La municipalité en a pris connaissance et ne voit pas de changement à apporter.

Le règlement intérieur a été transmis à tous les élus avec la convocation et Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou remarques sur ce projet.

En l'absence, après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal

- adopte le règlement intérieur du conseil municipal de Messimy-sur-Saône tel que présenté.

- Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 09 juin 2026

Le compte-rendu de cette réunion établi par la Directrice de l'Ecole a été adressé à tous les élus.

Il est donné la parole à Thierry JUILLARD, 2^{ème} adjoint qui en présente les grandes lignes :

- * un point a été réalisé sur les activités de l'année scolaire,
- * il a été présenté les projets envisagés pour la prochaine année scolaire, avec des précisions de la part de la directrice sur la nuit de la lecture en mettant quelques règles
- * l'effectif prévisionnel à la rentrée de septembre est de 135 élèves
- * au niveau budget, le remplacement du réfrigérateur a été acté, les tabourets oscillants ont été acquis chez Manutan et il reste à voir le remplacement du vidéoprojecteur cassé à la fin de l'année scolaire 2024/2025, pour lequel il est attendu un retour de l'assurance,
- * la cantine avec une question des parents sur la durée du repas. Une explication a été donnée et le temps de 50 minutes apparaît suffisant,
- * il a été abordé les conditions météorologiques avec la période de forte chaleur. Il a été indiqué qu'une étude est en cours avec éventuellement la mise en place de brasseur d'air, tout en regardant s'il serait possible de réaliser quelque chose au niveau des deux CTA, sous la forme de module pour rafraîchir l'air et sur la possibilité d'une sur-ventilation durant la nuit.

Monsieur le Maire remercie pour la présentation et les explications et précise qu'une classe ferme à l'école de Francheleins à la rentrée.

La végétalisation de la cour de l'école n'a pas été évoquée. Il pourrait être mis des ombrières. Des plantations d'arbres pourraient être pensées, mais il faudra le temps qu'ils poussent. L'enrobé pourrait être repeint avec une couleur claire. Il est pris note de toutes ces remarques et le sujet sera évoqué en commission.

- Compte-rendu des commissions communales

a).- Réunion avec les campeurs le 03 juin 2026

Monsieur le Maire en donne le compte-rendu en précisant qu'il manquait plusieurs saisonniers.

Des remerciements ont été adressés pour l'aide apportée dans le cadre du suivi des haies.

Il y a beaucoup de passage avec une nuitée et cela amène quelques soucis pour les déchets qui ne sont pas triés. Une demande a été formulée auprès du SMIDOM pour disposer de deux containers pour les verres et les emballages. Ce sujet est toujours à l'étude à leur niveau.

Il a été fait part du souhait de quelques travaux d'amélioration.

Il a été insisté sur les relations entre campeurs et qu'il n'est pas souhaité avoir à gérer, comme les années antérieures, des litiges entre eux. Il a été demandé de vivre en bonne intelligence.

Cette réunion s'est terminée par le verre de l'amitié.

b).- Commission Environnement / Agriculture du 16 juin 2026

Il est donné la parole à Agnès LETHENET, 1^{er} adjoint, responsable de la commission.

Il a été reçu l'association Demain Messimy qui s'est présentée et un échange a eu lieu avec eux, sur leur projet et leur questionnement sur leur complémentarité avec la commission. L'association a exposé plusieurs sujets qui seront vus et approfondis en commission.

La commission a validé le projet des plantations du centre village. Le marquage des arbres et arbustes aura lieu le vendredi 18 septembre après-midi aux pépinières SOUPE.

Il a été désigné un référent pour les espèces à enjeux pour la santé humaine.

Il a été porté à connaissance l'arrêté préfectoral pour la gestion du risque lié aux chenilles processionnaires.

Il a été revenu sur le piégeage des frelons asiatiques. Il a été piégé 281 frelons. Il est constaté que les nouveaux pièges sont plus efficaces

La continuation de la plantation de haies est à discuter avec l'ONF.

Demain Messimy réalise des greffes d'arbres et est prêt à en proposer à d'autres communes.

Chaleins serait intéressé et une rencontre est envisagée à ce sujet en septembre. C'est très intéressant pour la biodiversité.

c).- Commission Urbanisme des 22 juin et 06 juillet 2026

Monsieur le Maire présente le permis de construire pour une lagune, le permis de construire modificatif et la déclaration préalable étudiés lors de ces réunions.

L'urbanisme est calme en ce moment.

Il a été réalisé des visites de conformité à la suite du dépôt de DAACT.

M. Florent PREVOT, d'Optimum Lotisseur Promoteur, a demandé un rendez-vous pour échanger sur l'OAP « centre bourg ».

d).- Commission Affaires scolaires des 23 juin et 02 juillet 2026

Il est donné la parole à Thierry JUILLARD, 2^{ème} adjoint, responsable de la commission.

La réunion du 23 juin était consacrée à une rencontre avec Copains – Copines et le Sou des Ecoles. Copains – Copines n'est pas venu. La rencontre avec le Sou des Ecoles a été très intéressante et a permis d'échanger. Ils ont présenté les actions menées, tant que la trésorerie le permet, auprès de l'école. Il y a l'impression que l'école joue sur les deux tableaux. La kermesse a été annulée et remplacée par un goûter le dernier jour de l'école avec le tirage de la tombola. Il a été évoqué le local en commun avec la société de pêche et la réalisation d'une dalle au sol.

La rencontre avec Copains-Copines devrait avoir lieu sur fin août.

Le 02 juillet a été la rencontre pour le bilan trimestriel avec les agents intervenant au restaurant scolaire. Il a naturellement été question de la chaleur et des explications ont été données. Il a été fait part du souhait d'une ouverture dans le mur entre les deux pièces du restaurant scolaire. Il a été servi pendant la période de chaleur un repas froid par semaine, et il a été souligné qu'il est difficile de faire plus car les enfants n'apprécient pas spécialement et le choix est limité au niveau du traiteur. Il a été parlé du grammage des barquettes et que les remarques remontées à RPC ont très peu de retour. Comme le marché le prévoit, une rencontre va être programmée avec RPC sur le mois de septembre. Il a été demandé de la vaisselle moins cassante, mais ce point est mis en attente. Il a été posé la question d'avancer d'un quart d'heure la sieste des petits et que les enseignantes sont d'accord. Il a été demandé de peindre un circuit dans la cour.

e).- Réunion avec associations utilisatrices salles communales le 24 juin 2026

Il est donné la parole à Agnès LETHENET, 1^{er} adjoint.

Cette rencontre avait pour but de caler les horaires des activités pour 2026 / 2027.

Il a été solutionné et finalisé ce jour le souci du quart d'heure entre deux associations.

Les activités sont reconduites comme suit à la salle des fêtes :

- * le lundi : Les Chanteurs du Val de Mâtre le soir
- * le mardi : Gym 3 Rivières le matin ; Ain Zen Shiatsu le soir avec un nouveau cours de Pilates et FITILL
- * le jeudi : Gym 3 Rivières le matin ; le Club de l'Amitié l'après-midi et le soir Ain Zen Shiatsu puis FITILL

Des créneaux ont été réservés dans les salles annexes pour Anime Ton Village les lundis soir, mardis soir et jeudis matin.

Il sera rajouté un article dans les conventions concernant le respect entre associations lorsque les activités se suivent.

f).- Commission Bâtiments communaux du 25 juin 2026

Il est donné la parole à Thierry JUILLARD, 2^{ème} adjoint, responsable de la commission

Il a été parlé de la réfection du mur entre les terrains de pétanque et la RD 933. Deux devis ont été demandés et il a été retenu celui de l'entreprise RAE, qui est un peu moins cher et prévoit un drainage tout le long du mur. Cela est un plus vu que le mur est en pisé. L'orientation a donc été prise de le conserver.

Il a été étudié les devis pour l'acquisition des équipements machine à laver, sèche-linge et réfrigérateur. Il a été retenu DARTY qui a l'avantage de proposer la même marque. Les travaux de plomberie ont été réalisés jeudi 16 juillet. Le matériel sera livré et installé.

Il a été évoqué le devis reçu pour le City Park. Il est de 12 158,40 € TTC et un décalage sur 2027 est possible. Il comprend le remplacement de tous les filets, mais également le marquage réglementaire. Les filets sont ceux d'origine, soit depuis 1999. La remise en état de la rampe sera réalisée par les agents communaux.

Il a été discuté de la mise en place de brasseur d'air à l'école ou autre solution.

Dans les autres points, il a été évoqué :

- * la pose d'une séparation entre urinoirs à l'école,
- * la séparation de la cour du 181 rue du Bourg avec une clôture,
- * le PPMS à l'école qui est en cours d'étude pour l'alerte
- * les terrains de tennis à la suite d'une demande du club et à une visite sur place. Un devis a été remis portant sur la reprise de la peinture et joint de dilatation. Ces travaux sont repoussés sur 2027 et le club est prêt à participer financièrement,
- * le rideau métallique au Détour faisant du bruit,
- * un problème de robinet sur le bac plonge à la salle des fêtes,
- * la serrure d'un appartement dont le souci a été réglé.

g).- Commission Communication / Culture / Animations / Jeunes / Sports du 1^{er} juillet 2026

Il est donné la parole à Céline DESCOLLONGES, 3^{ème} adjoint, responsable de la commission.

Il a été vu pour les illuminations et le devis de la société BLACHERE avec l'orientation prise de réaliser deux pôles en 2026.

Il a été discuté sur l'Info Village avec la décision d'en réaliser deux par an (fin janvier et fin septembre). Il sera revu la forme et le fonds. Un logiciel pourrait être acheté pour sa conception. Il sera étudié des devis pour son impression. Toutes les idées sont les bienvenues.

En matière de communication, il a été regardé pour s'abonner à Panneau Pocket et un compte Instagram sera créé.

h).- Commission des Finances du 07 juillet 2026

Les points discutés ont été examinés au cours de la séance.

- Compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux

Concernant la communauté de communes, elle a décidé d'adhérer à l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain (ADIA) réduisant ainsi le coût par habitant pour les communes. Il a été modifié le règlement intérieur du complexe Visiosport. Des demandes de subvention au titre du Fonds Vert ont été sollicitées pour les actions inscrites au PCAET et il est donné quelques chiffres par rapport aux neuf projets envisagés. Il a été fixé le prix de vente de parcelle sur Visionis à Guéreins. Il a été donné l'autorisation de signer l'accord-cadre pour le transport scolaire, avec une seule réponse reçue pour les déplacements scolaires vers les équipements sportifs communautaires et pour le collège. Des travaux acoustiques ont été réalisés au pôle petite enfance. Il a été évoqué la maîtrise d'œuvre pour l'extension du siège communautaire.

La commission communautaire mutualisation essaye de voir comment mutualiser les ressources entre communes, au niveau des agents, des acquisitions et autres.

La commission communautaire Tourisme et Economie s'est réunie et a tout simplement choisi une autre date de rendez-vous.

- Questions diverses

- Il a été attribué par l'Etat une subvention de 76 975 € au titre de la DSIL pour les travaux d'aménagement et de revitalisation du cœur de village
- Une déclaration a été faite auprès de Groupama au titre de l'assurance dommages-ouvrages pour donner suite à des infiltrations d'eau dans le couloir d'accès aux nouvelles classes de l'école. Cela concerne également la salle de motricité. Un expert a été désigné et il viendra le lundi 03 août à 09 heures 45.
- L'entreprise BRACHET COMTET, titulaire du lot n° 10 – Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaire pour les travaux de l'école, a saisi le comité consultatif de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics (CCIRA) de Lyon pour le règlement par la commune d'une somme de 4 236,60 € HT. Monsieur le Maire précise que le marché de travaux a été signé en mai 2024 pour des travaux en juillet 2024. L'entreprise a fait savoir qu'elle ne pouvait pas intervenir à cette période et a donc pris un sous-traitant, et la plus-value engendrée est mise à la charge de la commune, qui a toujours refusé de la prendre en charge. A l'époque, le maître d'œuvre a indiqué que ce point serait vu à la fin des travaux en fonction des plus et moins. La saisie du CCIRA a été transmise à l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain, assistant à maîtrise d'ouvrage pour les travaux.
- La Croix Rouge de l'Unité locale Porte de la Dombes a adressé des remerciements pour le versement de la subvention de 50 € par la commune.
- Le jeudi 30 juillet à partir de 20 heures sous la Halle, une animation sera proposée, sous la forme d'un concert, par Zouz Machine.
- Une rencontre informelle a eu lieu entre la commission Economie locale et les commerçants du marché.
- Le jeudi 16 juillet, l'entreprise AXIMA a creusé le fossé en bas du stade pour éviter toute intrusion depuis le chemin Sous la Ville. Cette opération a été réalisée gracieusement par l'entreprise.

- Quand il y a un vote, il est demandé d'être plus procédurier et de laisser un temps entre chaque possibilité de choix.
- L'entreprise AXIMA a rencontré des soucis avec sa base vie qui a été démontée à l'intérieur et emmenée. Elle a été retrouvée sur le parking du Château de Fléchères.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 18 septembre 2026 à 20 heures. Thierry JUILLARD indique qu'il sera absent à cette séance.

Le Maire,
Christian BEGUET



Le secrétaire de séance,
Bertrand RICARD



Procès-verbal affiché le : **19 SEP. 2026**

ANNEXE 1

Remarques et observations faites lors de la séance d'approbation du procès-verbal :

NEANT